

Acte définitif différent de du compromis de vente

Par aznoax, le 07/02/2019 à 15:59

Bonjour,

Je me permet d'écrire ici car voici mon soucis:

J'ai signé le 16 octobre 2018 un compromis avec une agence immobilière dans lequel le descriptif du bien précise une dépendance en parpaing de 17m².

Il se trouve que cette dépendance n'a pas été déclarée à la mairie mais les propriétaires disent l'avoir déclaré au cadastre et aux impôt, nous sommes donc en attente de leurs retour pour savoir si la dépendance à + ou - de 6 ans. De plus elle est non conforme au PLU. De ce fait, la mairie attends la réponse du cadastre ou des impôts et si elle a - de 6 ans elle demande la démolition.

Ma question est la suivante: Le prix de vente de la maison ne sera plus le même puisque la dépendance ne sera plus là, alors que j'ai signé un compromis avec une dépendance.

Puis-je demander une baisse du prix de la maison ? dois-je me baser sur le prix au m² de ma commune ?

Merci pour votre retour, je dois signer fin du mois...

Aznoax